

DÉCRET N° 2020 – 402 DU 19 AOÛT 2020

portant nomination des membres du Conseil national des soins de santé primaires.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-405 du 25 septembre 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national des soins de santé primaires ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 août 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil national des soins de santé primaires, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Cakpo Urbain AHITCHIMIN**, administrateur des services financiers ;
- monsieur **Tétédé Pierre-Paul ADJOFOGUE**, chirurgien-dentiste ;
- madame **Célestine Jessudé TOVIDE**, inspectrice d'action sanitaire ;
- madame **Josée Cathérine GBEDAGBA** épouse **BOMARD**, sage-femme diplômée d'Etat de grade inspecteur d'action sanitaire ;
- monsieur **Richard Dèdènou OUSSOU**, ingénieur en aménagement et protection de l'environnement ;
- monsieur **Lamidhi SALAMI**, médecin de santé publique ;
- monsieur **Sèwanoudé Ernest NOUNAWON**, médecin épidémiologiste ;

- monsieur **Lucien TOKO**, médecin généraliste ;
- monsieur **Marouf BELLO**, médecin pédiatre ;
- madame **Emilie Ablawa FIOSSI épouse KPADONOU**, médecin spécialisé en santé mentale ;
- monsieur **Abdul-Aziz ASSANI**, médecin gynécologue obstétricien ;
- madame **Andréa Sounlingbé HOUINDOTE**, nutritionniste ;
- monsieur **Zinsou Angelo Paul AHOUANSE**, pharmacien.

Article 2

Monsieur **Lamidhi SALAMI** est nommé Président du Conseil national des soins de santé primaires.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil national des soins de santé primaires est de quatre (4) ans et court à compter de la date de leur installation.

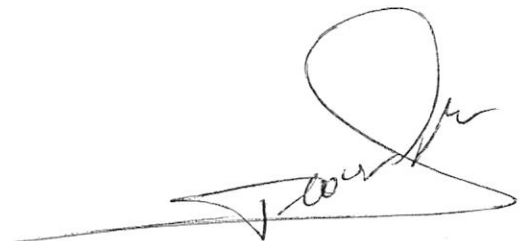
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 août 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



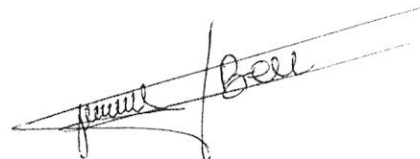
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Santé,



Romuald WADAGNI



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN